



saisie des vœux d'orientation après la 3ème

publié le 15/04/2022

Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que vous devez avant tout, si ce n'est pas déjà fait, valider la prise de connaissance de l'avis du conseil de classe du second trimestre sur Educonnect.

De plus, à partir du 9 mai 2022 vous devrez choisir en fonction de ce que souhaite votre enfant le ou les lycées pour la rentrée prochaine avant le mardi 30 mai 2022.

Début mai, les professeurs principaux feront le point avec votre enfant afin de vérifier la cohérence de ses souhaits. Enfin, en suivant ce lien <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-925>, vous trouverez une vidéo qui explique pas-à-pas la méthode pour saisir les vœux lycées post 3ème.

Pour toutes les familles qui souhaiteraient également effectuer des vœux hors académie ou qui auraient besoin de renseignements, je vous remercie de prendre contact dès le 2 mai 2022 avec le secrétariat.

Vous trouverez en pièces-jointes la procédure pour demander une formation dans un établissement après la 3ème ainsi que l'imprimé de demande de dérogation, de section européenne, de parcours artistique, de langues et culture antique et d'enseignement optionnel technologique. Toutes les dates butoirs indiquées doivent être respectées.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Documents joints

 [fiche_candidature_lca](#) (PDF de 648.6 ko)

 [parcours_artistique](#) (PDF de 711.6 ko)

 [enseignement_technologique](#) (PDF de 700.1 ko)

 [assouplissement_carte_scolaire-2](#) (PDF de 754.8 ko)

 [section_euro-2](#) (PDF de 637.4 ko)

 [comment_demander_une_formation_dans_un_etablissement_apres_la_3eme-2](#) (PDF de 669.7 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.